

Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Héva, tenue mardi le 9 février 2021, à la Salle des Quatre-Coins, à compter de 19 h 50 sous la présidence de Monsieur Réjean Guay, maire, à laquelle sont présents :

Mesdames et Messieurs les conseillers suivants :

Ginette Noël  
Jean-Guy Lapierre  
Yvon Charette  
Chantal Thibault  
Charles Desrochers  
Rose-Anne Lévesque

Madame la directrice générale et secrétaire-trésorière Nathalie Savard et madame Cindy Paquin secrétaire-trésorière adjointe sont présentes.

**2021-02-22            Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et unanimement résolu d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

**2021-02-23            Adoption du procès-verbal de janvier et le procès-verbal de correction**

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël et unanimement résolu d'accepter le procès-verbal du 11 janvier avec les modifications suivantes :

- **Concernant la résolution :**  
**2021-01-06            Transport adapté la Calèche d'or**

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et unanimement résolu de participer au transport adapté La Calèche.

La Municipalité de Rivière-Héva participera à la contribution financière annuelle.

Adoptée

Madame la conseillère Ginette Noël propose la résolution suivante :

Attendu que la Municipalité de Rivière-Héva appuie la demande de subvention pour le transport adapté déposé par la Ville de Malartic;

Attendu que la municipalité participera à la contribution financière qui lui sera transmise ultérieurement;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et unanimement résolu de faire parvenir la résolution d'appui au Transport adapté la Calèche d'or et à la Ville de Malartic.

- **Concernant la résolution**

**2021-01-13            Mandater le maire ou la mairesse suppléante pour l'approbation des feuilles de temps**

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charette et unanimement résolu que le maire ou la mairesse suppléante approuve les feuilles de temps de toutes les compagnies, 202473 employés, 202474 pompiers et 202475 élus, avant le paiement par Desjardins et ce, à toutes les semaines.

Adoptée

**Madame la conseillère Ginette Noël propose la résolution suivante :**

Attendu que tous les salaires de la municipalité sont traités par le service de paie Desjardins;

Attendu que le maire a la responsabilité de vérifier toutes les feuilles de temps, de tous les employés, pompiers et élus avant le dépôt;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charette et unanimement résolu que le maire ou la mairesse suppléante approuve les feuilles de temps de toutes les compagnies, 202473 employés, 202474 pompiers et 202475 élus, avant le paiement par Desjardins et ce, à toutes les semaines.

Adoptée

• **Concernant la résolution :**

**2021-01-14    Appel d'offre pour un opérateur de niveleuse**

Il est proposé par madame la conseillère Rose-Anne Lévesque et unanimement résolu de faire paraître un appel d'offre pour opérer la niveleuse.

Adoptée

**Madame la conseillère Ginette Noël propose la résolution suivante :**

Attendu que la Municipalité de Rivière-Héva a acquis une niveleuse pour niveler les chemins;

Attendu que la municipalité devra engager un opérateur pour cette niveleuse;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Rose-Anne Lévesque et unanimement résolu de faire paraître un appel d'offre pour un opérateur de niveleuse.

Adoptée

De plus, le procès-verbal de correction est accepté tel que rédigé.

Adoptée

**2021-02-24**            **Liste des comptes payés au cours du mois de janvier**

Il est proposé par madame la conseillère Rose-Anne Lévesque et unanimement résolu d'accepter la liste des comptes payés en janvier au montant de 27,035.84\$ du chèque #C2111638 à #C2111650 et du paiement direct #P2100007 à P2100011, telle que présentée et en enlevant la dépense de 489\$ concernant l'infraction émise à Réjean Guay pour le camping du Lac-Fournière par le MFFP.

Adoptée

**2021-02-25**            **Liste des comptes à payer**

Il est proposé par madame la conseillère Chantal Thibault et unanimement résolu d'accepter la liste des comptes à payer au montant de 16,825.75\$ du chèque #C2111651 à #C2111660 et du paiement direct #P2100012 à #P2100020, telle que présentée.

Adoptée

**2021-02-26**            **Dépôt des dépenses salariales (élus-employés-pompiers)**

Attendu le salaire des élus du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2021;

Attendu le salaire des pompiers du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2021;

Attendu le salaire des employés du 25 au 31 décembre 2020 et du 1<sup>er</sup> au 21 janvier 2021;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charette et unanimement résolu d'accepter le dépôt de tous les salaires tel que présenté.

Adoptée

**2021-02-27**            **Correspondance**

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël et unanimement résolu d'accepter la correspondance telle que présentée :

- Coup de pouce Malartic – reddition de compte
- Harmonia assurance – offre d'assurance

Adoptée

**2021-02-28**            **Consultation publique pour les travaux en forêt – 8 février au 4 mars**

Attendu que le MFFP prévoit une consultation publique pour les travaux en forêt du 8 février au 4 mars;

Attendu que le MFFP invite la population à s'exprimer sur les coupes de bois et autre travaux inscrits dans les plans d'aménagements forestier intégré opérationnels (PAFIO couvrant le territoire de la Vallée-de-l'Or et des environs);

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Lapierre et unanimement résolu que les membres du conseil apportent leurs commentaires pour la séance de mars.

Adoptée

**2021-02-29            Vente du camion bleu pour les pièces**

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et unanimement résolu de se départir du camion avec une compagnie de recyclage qui sera la plus offrante.

Adoptée

**2021-02-30            Aide accordée aux municipalités pour leurs besoins liés à la légalisation du cannabis – lettre du 18 mai 2020 de la MRCVO**

Il est proposé par madame la conseillère Chantal Thibault et unanimement résolu de dépenser la subvention accordée pour la consultation juridique pour le règlement sur le cannabis ainsi que des publications considérant que la date butoir est le 30 juin 2021.

Adoptée

**2021-02-31            Opérateur de niveleuse**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Lapierre et unanimement résolu de faire un 2<sup>e</sup> affichage pour un opérateur de niveleuse.

Adoptée

**2021-02-32            Candidature pour le poste d'urbanisme**

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël et unanimement résolu de contacter les 3 candidats pour le poste d'urbanisme ainsi que Mme Édith Cabot, conseillère en ressources humaines pour les entrevues qui auront lieu le lundi 15 février 2021 en après-midi.

Adoptée

**2021-02-33            Demande de M Claude Marseille pour modifier le schéma pour son développement en 2<sup>e</sup> rangée**

Considérant que la majorité des terrains en bordure du Lac-Malartic ont été vendus;

Considérant qu'une partie en 2<sup>e</sup> rangée est développée et que le lot 5 766 154 a un potentiel pour le développement résidentiel qui est en demande;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Chantal Thibault et unanimement résolu de transmettre la demande à la MRCVO pour le développement du lot 5 766 154 au cadastre du Québec qui est en 2<sup>e</sup> rangée.

Adoptée

**2021-02-34            Dossier Jonathan Dupras-Pilote**

Considérant que la propriété de M Dupras Pilote est dans la zone CV-1;

Considérant qu'il y a trois bâtiments secondaires détachés;

Considérant qu'il y a un de ces bâtiments que le propriétaire désire conserver et que la finition extérieure avait été enlevée pour le déplacer;

Considérant que la grille des normes d'implantation par zone indique une superficie maximale de 185 mètres carrés pour les bâtiments secondaires détachés et un total de 4 bâtiments secondaires détachés;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charette et unanimement résolu d'exiger un plan d'implantation pour conserver les bâtiments secondaires détachés tout en respectant les normes d'implantation afin qu'il n'y ait aucune irrégularité sur la propriété et installer la finition manquante sur les bâtiments de la propriété.

Adoptée

**2021-02-35            Virée pour la diminution de charge du pont (terrain Ferme Avicole)**

Considérant que le ministère des Transports a informé la municipalité que le pont 90 du chemin du Lac-Malartic aurait une diminution de charge à 10 tonnes;

Considérant que la municipalité a fait une virée sur une partie du lot 2 998 728, adjacent au chemin du Lac-Malartic, de la Ferme avicole faisant suite à une entente verbale;

Considérant que ledit pont devra dans le futur être réparé en totalité par le ministère et que ladite virée devra être utilisée à long terme;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Rose-Anne Lévesque et unanimement résolu de mandater Me Paul Hallé, notaire pour avoir une entente légale.

Adoptée

**2021-02-36            Location Dumco – demande de rencontre**

Considérant la résolution 2021-02-35;

Considérant que l'entrepreneur Location Dumco est affecté dû à la diminution de charge du pont 90 à 10 tonnes;

Considérant que l'entrepreneur demande une rencontre avec le conseil;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charette et unanimement résolu que la rencontre soit le lundi 15 février à 18h30 à la salle des Quatre-coins.

Adoptée

**2021-02-37            Analyse d'eau – H2Lab**

Considérant que Nordikeau n'est plus en mesure d'effectuer les analyses du réseau d'aqueduc dû à une pénurie de personnel;

Considérant que les analyses en laboratoire sont effectuées par H2Lab;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et unanimement résolu de mandater H2Lab pour les analyses du réseau d'aqueduc.

Adoptée

**2021-02-38            Achat d'outils pour réparer la niveleuse**

Il est proposé par madame la conseillère Chantal Thibault et unanimement résolu de faire l'achat d'outils pour réparer la niveleuse au montant de 2 255.69\$ taxes incluses. De plus un burin sera acheté pour l'identification.

Adoptée

**2021-02-39            Résolution pour confirmer que le maire est maître d'œuvre de tous les travaux depuis le début du bail du camping Lac-Fournière et responsable pour l'application du règlement du camping 08-2019**

Attendu que tous les travaux faits au camping du Lac-Fournière depuis le tout début en 2015, le conseil municipal avait nommé le maire Réjean Guay pour effectuer bénévolement tous les travaux et faire la surveillance des terrains du camping du Lac-Fournière;

Attendu que le conseil municipal était informé par le maire de tous les travaux effectués et à effectuer au terrain du camping du Lac-Fournière;

Attendu que dans l'acceptation du règlement du camping au Lac-Fournière 08-2019, au point condition d'admission, le représentant de la municipalité pour le conseil municipal était le maire Réjean Guay, et il avait l'obligation de veiller à la bonne tenue, à la sécurité et au bon ordre du terrain de camping ainsi qu'au respect de l'application dudit règlement;

Attendu qu'en 2017, un permis avait été émis au nom de la municipalité et que cette demande a été faite par le maire Réjean Guay, le permis a été émis par monsieur Étienne Gonthier du Ministère des terres et forêts et que ce permis était valide à compter de la date d'émission jusqu'au 31 mars 2018;

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et unanimement résolu que tous les travaux effectués au Camping Lac-Fournière et que pour le conseil municipal, le représentant de la municipalité à toujours été le maire Réjean Guay et celui-ci est toujours le représentant du camping du Lac-Fournière.

Adoptée

**2021-02-40            Achat de ponceau par le maire pour le futur dépanneur (2 826.72\$)**

Attendu que les représentants du futur dépanneur, 9345-5848 Québec Inc avaient besoin de ponceaux;

Attendu que le maire a fait la commande au nom de la municipalité pour un montant de 2 826.72\$;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charette et majoritairement résolu, considérant la dissidence de monsieur le conseiller Charles Desrochers qui est président de la compagnie 9345-5848 Québec Inc pour le futur dépanneur, que la municipalité paie la facture et que cette dernière soit refacturée à 9345-5848 Québec Inc.

Adoptée

**2021-02-41            Développement de maisons unimodulaires**

Considérant que le règlement de zonage pour la zone de maisons unimodulaires ne concorde pas et doit être révisé;

Il est proposé par madame la conseillère Rose-Anne Lévesque et unanimement résolu qu'une rencontre ait lieu en mars.

Adoptée

**2021-02-42            Association forestière – commande d'arbres**

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël et unanimement résolu de faire une commande d'arbres pour la population qui pourraient être remis en mai si la situation du Covid le permet à ce moment.

Adoptée

**2021-02-43            Horaire de travail Cindy Paquin – Sylvie Marleau (congé maladie)**

Attendu que lors de la vérification des feuilles de temps de la semaine du 25 au 28 janvier, par M le maire, ce dernier demande que les employées absentes en raison de maladie, que ces congés soient pris dans leur banque maladie;

Attendu que Mme Cindy Paquin a été absente du travail 10 heures pour raison de maladie;

Attendu que Mme Paquin a repris son temps pendant la semaine, le vendredi, et qu'elle peut se prévaloir de la résolution 2021-01-18 qui lui permet de se cumuler du temps;

Attendu que Mme Sylvie Marleau a été absente 4 heures et 15 minutes en raison de maladie et que cette absence a été prise à ses frais;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Lapierre et unanimement résolu que si les employés ne reprennent pas leur temps, ils devront prendre ce temps d'absence en congé maladie, flottant ou familial.

Adoptée

**2021-02-44**                    **CNESST – Congé maladie (Johanne Gauthier-  
Dany Brisson – Madeleine Vaugeois**

Attendu qu'en vertu de la CNESST, les employés ayant 3 mois et plus ont droits à 2 jours de congé maladie rémunéré;

Attendu que Danny Brisson, Johanne Gauthier et Madelaine Vaugeois auraient eu droit à ce congé en 2020;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charette et unanimement résolu que les congés ne seront pas monnayables considérant que les congés n'ont pas été pris en 2020.

Adoptée

**2021-02-45**                    **Changer le statut de la femme de ménage de salarié  
à contractuelle**

Considérant la résolution : ***2020-09-222***    ***Femme de ménage***

*Il est proposé par madame la conseillère Rose-Anne Lévesque et unanimement résolu d'engager Mme Madelaine Vaugeois à titre de femme de ménage pour le bureau municipal et la bibliothèque. Mme Vaugeois sera salariée au taux discuté en séance de travail. Il y aura une probation d'un mois et la municipalité fournira les produits nettoiyants.*

*Adoptée*

Considérant que la majorité du conseil veut remettre à contrat l'entretien ménager à 25\$ de l'heure;

Considérant que messieurs les conseillers Jean-Guy Lapierre et Yvon Charette votent pour que la femme de ménage demeure salariée;

Considérant que mesdames les conseillères Ginette Noël, Chantal Thibault et Rose-Anne Lévesque et monsieur le conseiller Charles Desrochers votent pour que la femme de ménage soit à contrat;

En conséquence, il est majoritairement résolu que le statut de la femme de ménage soit à contrat à compter de maintenant au taux de 25\$ de l'heure pour le bureau municipal et la bibliothèque.

Adoptée

**2021-02-46**                    **Cimetière – obligation concernant le Registre des  
contrats d'arrangements funéraires**

Attendu les nouvelles normes pour les cimetières;

Attendu des frais supplémentaires de 10\$;

Attendu que les inscriptions devront être faites au registre des contrats d'arrangements funéraires;

Attendu qu'en ce qui concerne les anciens contrats datant d'avant le 18 janvier 2021, la date butoir est actuellement le 18 juillet 2023;



En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël et unanimement résolu de répondre aux exigences considérant que la municipalité est responsable du cimetière.

Adoptée

**2021-02-47            Déneigement de la rue des Trembles – transfert de la Ferme Avicole à M Jean-Marc Larouche**

Attendu que le contrat de déneigement de la rue des Trembles avait été octroyé à la Ferme Avicole;

Attendu qu'avec les nouveaux équipements de la ferme, le déneigement est plus difficile considérant la configuration de la rue;

Attendu que M Jean-Marc Larouche a accepté de faire le déneigement de la rue des Trembles en signant un document de transfert avec la Ferme avicole;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Rose-Anne Lévesque et unanimement résolu d'accepter le transfert et que M Jean-Marc Larouche effectue le déneigement de la rue des Trembles.

Adoptée

**DIVERS**

**Compte rendu des dossiers des élus**

Chacun des élus fait un compte rendu des dossiers étant sous sa responsabilité.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question

**2021-02-48            Levée**

À 20h07, il est proposé par madame la conseillère Chantal Thibault et unanimement résolu que la séance soit et est levée.

Adoptée

---

Nathalie Savard  
Directrice générale  
Secrétaire trésorière

---

Réjean Guay  
Maire